

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session Ordinaire**  
**Vendredi 4 Avril 2025 – 18h00**

---

**PROCES-VERBAL DE SEANCE**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1°) Approbation du procès-verbal de séance du 21 Mars 2025.
- 2°) Approbation du Compte Financier Unique 2024.
- 3°) Affectations des résultats 2024.
- 4°) Vote des budgets primitifs.
- 5°) Questions diverses.

**L'an DEUXMIL VINGT-CINQ, le QUATRE AVRIL** à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

**Date de convocation** : le 28 Mars 2025

**Présents** : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT, Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Pascal GONDEAU, Christophe MALLETT, Antony MOREL, Sylvie MOULY, Frédéric SOUSA.

**Absents** : --

Madame Sophie MEYER est désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

**1, Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 Mars 2025**

Madame le Maire fera approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 Mars lors de la prochaine séance.

**2. Approbation des comptes financiers uniques 2024**

- **CFU Budget Principal**

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival ;

Vu le CFU 2024 de la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHABORY ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	623 286,00 €	532 630,00 €	1 155 916,00 €
	Recettes réalisées	264 855,85 €	543 691,83 €	808 547,68 €
	Restes à réaliser	125 726,00 €	0,00 €	125 726,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	555 434,05 €	532 630,00 €	1 088 064,05 €
	Dépenses réalisées	352 179,33 €	462 269,09 €	814 448,42 €
	Restes à réaliser	162 503,58 €	0,00 €	162 503,58 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-87 323,48 €	81 422,74 €	-5 900,74 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-67 851,95 €	0 00 €	-67 851,95 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-155 175,43 €	81 422,74 €	-73 752,69 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-36 777,58 €	0,00 €	-36 777,58 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-191 953,01 €	81 422,74 €	-110 530,27 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et Madame le maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 de la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival
- DONNE pouvoir à Madame le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

(Vote : 11 Pour 0 Contre 0 Abstention)

- CFU Budget Eau

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	71 624,05 €	51 083,65 €	122 707,70 €
	Recettes réalisées	93 123,55 €	53 466,37 €	146 589,92 €
	Restes à réaliser	06,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	141 363,00 €	96 101,00 €	237 464,00 €
	Dépenses réalisées	8 183,00 €	50 617,68 €	58 800,68 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les	Solde des réalisations	84 940,55 €	2 848,69 €	87 789,24 €

titres et les mandats	de l'exercice (+/-)			
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	69 738,95 €	45 017,35 €	114 756,30 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	154 679,50 €	47 866,04 €	202 545,54 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	154 679,50 €	47 866,04 €	202 545,54 €

(Vote : 11 Pour 0 Contre 0 Abstention)

- CFU Budget Assainissement

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	26 552,91 €	21 964,60 €	48 517,51 €
	Recettes réalisées	9 696,00 €	20 351,60 €	30 047,60 €
	Restes à réaliser	11 588,50 €	0,00 €	11 588,50 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	87 210,00 €	24 686,00 €	111 896,00 €
	Dépenses réalisées	22 592,00 €	20 335,71 €	42 927,71 €
	Restes à réaliser	8 724,00 €	0 00 €	8 724,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-12 896,00 €	15,89 €	-12 880,11 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	60 657,09 €	2 721,40 €	63 378,49 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	47 761,09 €	2 737,29 €	50 498,38 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	2 864,50 €	0,00 €	2 864,50 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	50 625,59 €	2 737,29 €	53 362,88 €

(Vote : 11 Pour 0 Contre 0 Abstention)

### 3. Affectations des résultats 2024

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	81 422,74
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>81 422.74</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-155 175.43
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-36 777.58
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>191 953.01</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>81 422.74</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>81 422.74</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>0.00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 848,69
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	0.00
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>2 848.69</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	154 679.50
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	0.00
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0.00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>2 848.69</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	2 848.69
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

• Budget Assainissement

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	
<b>a. <u>Résultat de l'exercice</u></b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	15,89
<b>dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u></b>	0.00
<b>c. <u>Résultats antérieurs reportés</u></b>	2 721.40
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>2 737.29</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u></b> ( précédé du signe + ou - )	47 761.09
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b> ( précédé du signe + ou - )	2 864.50
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0.00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>2 737.29</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0.00</b>
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	<b>0.00</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	<b>2 737.29</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(Vote : 11 Pour 0 Contre 0 Abstention)

## Affectation du résultat complémentaire – Budget Annexe Service des Eaux

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de prendre une délibération pour rattraper une erreur matérielle opérée en cours d'exercice sur l'affectation du résultat 2023, pour un montant de 45 017,35€, sur le budget annexe de l'eau 2024.

En effet deux délibérations contradictoires ont été prises, l'une lors du vote du BP 2024 avec une affectation du résultat 2023 en fonctionnement R002 et une autre affectant le résultat en investissement au 1068, pour le même montant.

Madame le Maire ajoute qu'il n'était pas souhaité d'affecter le résultat en investissement et que pour récupérer la somme de 45 017,35€ en fonctionnement, il est nécessaire d'inscrire et de procéder à une opération d'ordre au BP 2025 :

DESIGNATION	MONTANT	
	Dépenses	Recettes
042 - 7588		45 017,35 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>45 017,35 €</b>
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
040 - 1068	45 017,35 €	
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>45 017,35 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **ACCEPTE** la reprise du résultat 2023 inscrit à tort en investissement au BP 2024 pour l'inscrire en fonctionnement.

- **ACCEPTE** l'inscription d'ordre au BP 2025.

(Vote : 11 Pour 0 Contre 0 Abstention)

#### 4. Vote des budgets primitifs 2025

- Budget Principal

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs pour l'année 2025, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, les budgets 2025 comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL : Budget communal**

SECTION	Proposé	Voté
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES (€)	536 388	536 388
RECETTES (€)	536 388	536 388
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES (€)	563 815	563 815
RECETTES (€)	563 815	563 815

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50 %

(Vote : 11 Pour 0 Contre 0 Abstention)

- Budget Eau

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs pour l'année 2025, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, les budgets 2025 comme suit :

### BUDGET ANNEXE : Service des eaux

SECTION	Proposé	Voté
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES (€)	116 080,00	116 080,00
RECETTES (€)	116 080,00	116 080,00
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES (€)	212 599,00	212 599,00
RECETTES (€)	212 599,00	212 599,00

(Vote : 11 Pour 0 Contre 0 Abstention)

- Budget Assainissement
- 

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs pour l'année 2025, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, les budgets 2025 comme suit :

### BUDGET ANNEXE : Assainissement

SECTION	Proposé	Voté
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES (€)	30 151,00	30 151,00
RECETTES (€)	30 151,00	30 151,00
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES (€)	69 046,00	69 046,00
RECETTES (€)	69 046,00	69 046,00

(Vote : 11 Pour 0 Contre 0 Abstention)

#### 5. Questions diverses

NEANT

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.  
La date du prochain Conseil Municipal est fixée au .*

*Approuvé en séance du Conseil Municipal du,  
mis en ligne sur [www.mairie-saintbonnetpresorcival.fr](http://www.mairie-saintbonnetpresorcival.fr) le .*

**Sophie MEYER,**  
Secrétaire de séance

**Michelle GAIDIER,**  
Maire